PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence nationale de l'habitat
Anah

Objet du marché :

Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'animation régionale du réseau du Service Public de la Rénovation de l'Habitat
Ref PLACE : DrealBFC-26-STE-Anim-habitat

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Appel d'offres ouvert

(articles L.2124-1 et L.2124-2 et R.2124-1, R.2124-2 du CCP et sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire tel que défini aux articles R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du CCP.)

Acheteur :

État - Ministère de la Transition Écologique

Représentant de l'acheteur :

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement de Bourgogne Franche Comté, par arrêté préfectoral en vigueur à la publication du marché

Ordonnateur :

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement de Bourgogne Franche Comté, par arrêté préfectoral en vigueur à la publication du marché

L'offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur le : _____

(à renseigner par le candidat : date de remise de l'offre)

Le présent A.E. comporte 14 pages dont celle-ci.

Minimum	Pas de minimum
Maximum	126 000 € TTC par an
Imputation	BOP 135

Table des matières

ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DU REPRÉSENTANT DE L'ACHETEUR 4

ARTICLE 2 – IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT 4

1. Candidature individuelle 4
2. Candidature groupée 5

ARTICLE 3 – DURÉE DE VALIDITÉ DE L'OFFRE 6

ARTICLE 4 – OBJET DU MARCHE 7

ARTICLE 5 – ENGAGEMENT DU CANDIDAT 7

ARTICLE 6 – SOUS-TRAITANCE : 7

ARTICLE 7 – DURÉE DE L'ACCORD-CADRE 8

ARTICLE 8 – RÈGLEMENT DES COMPTES ET AVANCES 9

1. Candidature individuelle 9
2. Candidature groupée 9

a) Paiement sur un seul compte – groupement solidaire 9
b) Paiement sur plusieurs comptes – groupement conjoint 10

ARTICLE 9 – SIGNATURES 12

***Partie réservée à l'acheteur* 14**

Annexe à l'acte d'engagement relative aux clauses sociales 15

ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DU REPRÉSENTANT DE L'ACHETEUR

Le service représentant de l'acheteur :

DREAL Bourgogne Franche Comté/Service Transition Ecologique (STE)

La chargé(e) de mission en charge du pilotage et du suivi du présent marché :

Madame BEAUMANOIR Isabelle

Le comptable assignataire des paiements :

Madame la Directrice départementale des finances publiques du Doubs (25)
63 quai Veil Picard 25000 BESANCON

ARTICLE 2 – IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance et accepté les pièces constitutives du marché indiquées dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et conformément à leurs clauses et stipulations,

Et après avoir produit les documents et renseignements visés aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du CCP :

1. Candidature individuelle

☐ Je soussigné,

Le signataire :

Nom :..... Prénom :
.....

Qualité :
.....

Nom commercial et dénomination sociale :

.....

Adresse de l'établissement :

CP : Ville :

N° de téléphone fixe : N° téléphone portable :

Numéro SIRET de l'établissement
ou numéro d'inscription au répertoire des métiers :

Adresse du siège social (si différent de l'établissement)

.....

Courriel * :

* Il est demandé au candidat de renseigner une adresse courriel valide qui permettra les échanges électroniques via PLACE liés à l'exécution administrative du marché pour toute sa durée (notification, paiement, facture, modification contractuelle, avenant…). *Le candidat s'engage à ce que cette boîte aux lettres électronique soit lue et vidée régulièrement de sorte que le pouvoir adjudicateur ne puisse être tenu pour responsable des retards dans la prise de connaissance de l'information ou de la non réception des messages.*

Le signataire est un artisan ou une PME * : ☐ **OUI** ☐ **NON**

Si aucune case n'est cochée ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que le titulaire n'est pas une PME.

* *Au sens de la recommandation 2003/361/CE de la Commission Européenne du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites, et moyennes entreprises ou à des artisans au sens du I de l'article 19 de la Loi n°96-603 du 5 juillet 1996 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat.*

m'engage sans réserve, pour mon propre compte ou pour le compte de la société sur la base de mon offre à :

- me conformer aux clauses du cahier des charges et à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies dans les documents contractuels,

- à produire les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées au CCAP.

2. Candidature groupée

☐ Nous soussignés,

Le signataire (mandataire) :

Nom :..... Prénom :
.....

Qualité :
.....

désigné mandataire :

☐ du groupement solidaire

☐ solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale :

.....

Adresse de l'établissement :

CP : Ville :

N° de téléphone fixe : N° téléphone portable :

Numéro SIRET de l'établissement
ou numéro d'inscription au répertoire des métiers :

Adresse du siège social (si différent de l'établissement)

.....

Courriel * :

* Il est demandé au candidat de renseigner une adresse courriel valide qui permettra les échanges électroniques via PLACE liés à l'exécution administrative du marché pour toute sa durée (notification, paiement, facture, modification contractuelle, avenant...). *Le candidat s'engage à ce que cette boîte aux lettres électronique soit lue et vidée régulièrement de sorte que le pouvoir adjudicateur ne puisse être tenu pour responsable des retards dans la prise de connaissance de l'information ou de la non réception des messages.*

Le signataire est un artisan ou une PME * : ☐ **OUI** ☐ **NON**

Si aucune case n'est cochée ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que le titulaire n'est pas une PME.

* *Au sens de la recommandation 2003/361/CE de la Commission Européenne du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites, et moyennes entreprises ou à des artisans au sens du I de l'article 19 de la Loi n°96-603 du 5 juillet 1996 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat.*

Désignation et répartition de chaque membre du groupement

Co-traitant n°1 :

Co-traitant n°2 :

Co-traitant n°3 :

...

nous engageons, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement à :

- nous conformer aux clauses du cahier des charges et à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies dans les documents contractuels,

- à produire les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées au CCAP.

ARTICLE 3 – DURÉE DE VALIDITÉ DE L'OFFRE

L'offre ainsi présentée ne me (ne nous) lie toutefois que si son acceptation m'est (nous est) notifiée dans un délai de **180 (cent quatre-vingt) jours** à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de la Consultation.

ARTICLE 4 – OBJET DU MARCHE

Le présent accord-cadre a pour objet des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'animation régionale du réseau du service public de la rénovation de l'habitat.

Les objectifs visés dans les prestations à réaliser sont un renforcement des capacités de la DREAL Bourgogne Franche Comté pour mobiliser l'ensemble de l'écosystème qui participe au service public de la rénovation de l'Habitat. Cela nécessite de fluidifier le parcours des ménages, de leur offrir une bonne lisibilité sur les possibilités d'accompagnement auxquelles ils peuvent prétendre tout au long de la réflexion sur la réhabilitation de leurs logements. Enfin ce processus doit faciliter le passage à l'action en lien avec les enjeux de rénovation des logements sur chaque territoire.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Les prestations concernées par cet acte d'engagement seront rémunérées par application du prix porté sur le bordereau des prix unitaires (BPU) :

L'offre de prix est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois m0 fixé en page 1 du présent acte d'engagement. Ce mois est réputé correspondre à celui de la date à laquelle le candidat a fixé son prix remis dans son offre finale.
Les modalités de variation des prix sont fixées au CCAP.

Les minimum et maximum de chaque période de l'accord-cadre à bons de commande sont fixés ainsi :

Période	Ferme	reconduction 1	reconduction 2	reconduction 3
Minimum annuel HT	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Minimum annuel TTC	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Maximum annuel HT	105 000,00 €	105 000,00 €	105 000,00 €	105 000,00 €
Maximum annuel TTC (TVA 20%)	126 000,00 €	126 000,00 €	126 000,00 €	126 000,00 €

ARTICLE 6 – SOUS-TRAITANCE :

Le montant total des prestations que j'envisage / nous envisageons de sous-traiter conformément à / aux déclaration(s) de sous-traitance fournie(s) (DC4) annexé(es) au présent acte d'engagement est de :

Montant HT maximum estimé. …….	

Les déclarations et attestations (article R.2193-1 du CCP) des sous-traitants recensés dans les formulaires annexés, sont jointes au présent acte d'engagement.

Conformément aux articles L.2193-4, L.2193-5 et R.2193-1 du CCP, un formulaire DC4 sera annexé au présent acte d'engagement pour chaque sous-traitant et indiquera la nature et le montant des prestations qui seront exécutées par chaque sous-traitant, son nom et ses conditions de paiement.

Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque formulaire annexé constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque formulaire annexé constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. La notification du marché est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

ARTICLE 7 – DURÉE DE L'ACCORD-CADRE

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa date de notification.

Il est reconductible (reconduction tacite) selon la périodicité suivante :

Période	Durée
Période ferme	12 mois
Reconduction n° 1	12 mois
Reconduction n° 2	12 mois
Reconduction n° 3	12 mois

Si le RA ne souhaite pas reconduire l'accord-cadre, il doit se prononcer au moins 1 mois avant la fin de la période ferme.

Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

Le marché s'achèvera avant la fin de cette durée dès lors que le montant maximum fixé est atteint.

Les commandes pourront être adressées dès notification de l'accord-cadre jusqu'à l'expiration de cette durée. Si un bon de commande est émis en fin d'exécution, il restera valide après l'expiration de l'accord-cadre sans excéder 2 mois pour la réalisation des prestations attendues.

ARTICLE 8 – RÈGLEMENT DES COMPTES ET AVANCES

Les modalités du règlement des comptes du présent marché sont spécifiées au cahier des clauses administratives particulières.

Cas des sommes dues aux sous-traitants en application des articles R.2193-10 à R.2193-16 du code de la commande publique : l'acheteur se libérera de ces sommes en faisant porter les montants directement au crédit des comptes désignés dans les DC4, les modifications contractuelles ou les actes spéciaux.

1. Candidature individuelle

L'acheteur se libérera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Compte ouvert au nom de					
Domiciliation Nom et adresse de l'établissement					
N° de compte					
Code banque		**Code guichet**		**Clé RIB**	
IBAN					
BIC					

Le signataire souhaite bénéficier de l'avance prévue dans le CCAP du présent marché :

☐ **OUI** ☐ **NON**

NB : si aucune case n'est cochée ou si les deux cases sont cochées, l'acheteur considérera que le titulaire renonce au bénéfice de l'avance.

2. Candidature groupée

a) Paiement sur un seul compte – groupement solidaire

L'acheteur se libérera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du compte suivant.

Ces paiements seront libératoires vis-à-vis du groupement.

Compte ouvert au nom de	
Domiciliation Nom et adresse de l'établissement	
N° de compte	

Code banque		**Code guichet**		**Clé RIB**	
IBAN					
BIC					

☐ Les soussignés prestataires groupés, autres que le mandataire, donnent à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leurs sont dues en exécution du marché par règlement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des prestataires groupés.

Le mandataire souhaite bénéficier de l'avance prévue dans le CCAP du présent marché :

☐ **OUI** ☐ **NON**

NB : si aucune case n'est cochée ou si les deux cases sont cochées, l'acheteur considérera que le titulaire renonce au bénéfice de l'avance.

b) Paiement sur plusieurs comptes – groupement conjoint

L'acheteur se libérera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit des comptes suivants selon les répartitions présentées dans l'acte d'engagement de chaque marché subséquent :

- Co-traitant n°1

Compte ouvert au nom de					
Domiciliation Nom et adresse de l'établissement					
N° de compte					
Code banque		**Code guichet**		**Clé RIB**	
IBAN					
BIC					

Le co-traitant souhaite bénéficier de l'avance prévue dans le CCAP du présent marché :

☐ **OUI** ☐ **NON**

NB : si aucune case n'est cochée ou si les deux cases sont cochées, l'acheteur considérera que le co-traitant renonce au bénéfice de l'avance.

- Co-traitant n°2

Compte ouvert au nom de					
Domiciliation Nom et adresse de l'établissement					
N° de compte					
Code banque		**Code guichet**		**Clé RIB**	
IBAN					
BIC					

Le co-traitant souhaite bénéficier de l'avance prévue dans le CCAP du présent marché :

☐ **OUI** ☐ **NON**

NB : si aucune case n'est cochée ou si les deux cases sont cochées, l'acheteur considérera que le co-traitant renonce au bénéfice de l'avance.

- Co-traitant n°3

Compte ouvert au nom de					
Domiciliation Nom et adresse de l'établissement					
N° de compte					
Code banque		**Code guichet**		**Clé RIB**	
IBAN					
BIC					

Le co-traitant souhaite bénéficier de l'avance prévue dans le CCAP du présent marché :

☐ **OUI** ☐ **NON**

NB : si aucune case n'est cochée ou si les deux cases sont cochées, l'acheteur considérera que le co-traitant renonce au bénéfice de l'avance.

CADRE A DUPLIQUER EN FONCTION DU NOMBRE DE CO-TRAITANTS DU GROUPEMENT.

ARTICLE 9 – SIGNATURES

Fait en un seul original

9.1 Signature du marché public par le titulaire individuel :

Signature(s) électronique du prestataire*

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

9.2 Signature du marché public en cas de groupement :

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant (*article R. 2142-23 ou article R. 2342-12 du code de la commande publique)* :
[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

☐ Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :
(Cocher la ou les cases correspondantes.)

☐ pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)

☐ pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)

☐ ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.
(hors cas des marchés de défense ou de sécurité dans lequel ces documents ont déjà été fournis).

☐ Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :
(Cocher la case correspondante.)

☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;

☐ donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :
(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

Signature(s) électronique(s) du/des prestataire(s)*

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

9.3 Signature du marché public par le représentant de l'Acheteur

Partie réservée à l'acheteur **Visa** : Engagements financiers

Partie réservée à l'acheteur **Acceptation de l'offre** Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement. à Dijon, le **Le représentant de l'Acheteur** (signature électronique)

Date d'effet du marché

Reçu notification du marché le :

Le **prestataire** / **mandataire du groupement :**

Reçu le l'accusé de réception de la notification du marché **du prestataire** / **mandataire du groupement** destinataire.

Pour le représentant de l'Acheteur (signature électronique)

à Dijon, le

Annexe à l'acte d'engagement relative aux clauses sociales

Le titulaire,

représenté par : Nom du signataire
Prénom
Qualité

- Déclare avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et notamment de l'article IV relatif à l'action obligatoire d'insertion.

- S'engage à réserver, dans le cadre de l'exécution du marché, un nombre d'action d'insertion professionnelle conformément à l'article IV.3 du cahier des clauses administratives particulières à des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

- S'engage à prendre l'attache de CREATIV', facilitateur désigné par le maître d'ouvrage, afin de préciser ou de définir les modalités de mise en œuvre des clauses sociales. Un plan d'action prévisionnel devra être élaboré à cet effet et validé par CREATIV'.

- S'engage à fournir, à la demande du maître d'ouvrage et dans un délai qui lui sera imparti, toutes informations utiles à l'appréciation de la réalisation de l'action d'insertion.

Fait à ……. Le ……

Le Titulaire

(Signature et cachet)